

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 14/12/2021, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Andrée LIGONNET, Adjointe déléguée.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Michel BACCONNIER à Andrée LIGONNET, Sylvie RUELLE à Bernadette CACALY, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Géraldine LAVIELLE à Mathieu GAGET, Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA à Emilie JULLIEN, Christelle HAON à Henri HOURIEZ, Christophe LIAUD à Corinne FALCONNET, Fabienne ALPHONSINE à Patrice SAUMON, Gaelle VUILLOT à David CICALA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2021.12.20.6

OBJET : Acquisition d'une partie de la parcelle CL n° 14 rue des Salvias

Monsieur Henri HOURIEZ, Adjoint délégué à l'aménagement urbain, à l'urbanisme et à l'économie, expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Salvias réalisés en 2013, une partie de la parcelle CL n° 14 a fait l'objet d'un aménagement de voirie avec la matérialisation de places de stationnement et la création de trottoirs.

Il était convenu que la partie de cette parcelle soit rétrocédée à la commune à l'issu des travaux réalisés. A ce jour, la transaction n'a pas été effectuée et il convient de régulariser la situation.

Vu le plan de bornage établi par le Cabinet CASSASSOLLES,

Vu l'accord de principe des propriétaires, les consorts BACCONNIER, en date du 21, 24 et 25 octobre 2021,

Il est proposé d'acquérir à titre gratuit la partie de la parcelle CL n° 14 représentant une superficie d'environ 190m², situé en zone Ud du Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE l'acquisition d'une partie de la parcelle CL n° 14 sise rue des Salvias au regard du plan de bornage joint ; les frais d'acte notarié étant à la charge de**

l'acquéreur (la commune).

- **AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes pièces utiles en l'objet.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 20/12/2021

Publication et transmission en sous préfecture le 22 décembre 2021 22/12/2021

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20211220-lmc110261-DE-1-1

Adjointe déléguée

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of St-Quentin-Fallavier in the Isère department. The seal contains the text 'MAIRIE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER' and '(Isère)'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Ligonnet'.

Andrée LIGONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.